Etampes : violences sur le petit ami de sa soeur

17/04/2010 à 12h28

Un jeune homme de 23 ans frappe violemment le petit ami de sa soeur. Celui-ci est placé en coma artificiel. Le pronostic vital est engagé. L'auteur des coups, qui s'est livré à la police, a allégué vouloir préserver l'honneur de la famille et la virginité de sa soeur.

Le parquet, contacté par le Post, précise que le frère "*a reconnu les faits. Son discernement n'est pas aboli nous a dit l'expert psychiatre qui l'a examiné. Il a établi qu'il est dangereux pour autrui, d'une grande froideur et peu préoccupé par le sort de ses victimes.*"

"Un précepte religieux serait à l'origine de son acte, mais ça reste à démontrer", explique le parquet.

Suite

(Merci à Carolus Magnus et à Tom Fc)